

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Petit vocabulaire utile :

PLH : Programme Local de l'Habitat

PDU : Plan de Déplacements Urbains

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Loi ENE : Loi Engagement National pour l'Environnement (dite Loi Grenelle 2)

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Loi SRU : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

Loi UH : Loi Urbanisme et Habitat

HISTORIQUE DU PLU

Le PADD, projet de vie de Thorens-Glières a été présenté en réunion publique en juillet 2010. L'actualité juridique nécessite une réunion de réajustement du PADD, et ce afin de respecter le nouveau cadre législatif.

La loi portant Engagement National pour l'Environnement (loi ENE) du loi du 12 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2 vient compléter les règles et les dispositions à prendre en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

La Loi ENE assure la mise en oeuvre des objectifs fixés par la loi du 3 août 2009 dite «Grenelle1»

Les objectifs principaux sont :

- inciter l'utilisation économe des sols et la lutte contre l'étalement urbain,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- préserver la diversité biologique et restaurer les continuités biologiques,
- maîtriser l'énergie.

Cette loi a pour conséquence un impact au niveau des outils de planification (volet environnemental renforcé et création de nouveaux outils) et des autorisations d'urbanisme.

Le contenu du Plan Local d'Urbanisme a été modifié, notamment le PADD (article L 123-1-3 du Code de l'Urbanisme.



Avant loi ENE

Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.



Après loi ENE

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD arrête les orientations générales, retenues pour l'ensemble de la commune, concernant :

- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- le développement des communications numériques.
- l'équipement commercial.
- le développement économique et les loisirs.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conception-réalisation-photos : Espaces & Mutations - Novembre 2011

MAIRIE DE THORENS-GLIERES



INFORMATION

URBANISME

LE MOT DU MAIRE

Soucieux de respecter notre engagement de vous associer aux décisions qui engagent votre avenir, nous vous invitons à une réunion publique le 12 décembre à 20h00 à la salle Tom Morel.

Son objectif est de faire le point sur l'avancement de plusieurs dossiers qui devraient transformer la physionomie du chef lieu :

- la réhabilitation du presbytère : l'avant projet définitif vous sera présenté,
- l'amélioration et la sécurisation des déplacements : 3 scénarios vous seront soumis. Ensemble, nous devons choisir celui qui répond le mieux aux objectifs assignés à l'étude,
- la construction d'une nouvelle chaufferie-bois,
- la construction de locaux commerciaux et d'habitation à la place de la maison Charrière,
- le PLU et son PADD modifié, document de base de l'aménagement communal et de notre futur cadre de vie.

Nous vous attendons nombreux pour ce moment privilégié de démocratie dont l'importance ne peut échapper à personne.

Christian Anselme,
Maire de Thorens-Glières

Réunion publique
le 12 décembre 2011
à 20h00
à la Salle Tom Morel

B
U
L
L
E
T
I
N

S
P
E
C
I
A
L

I
N
V
I
T
A
T
I
O
N

LE PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE THORENS-GLIERES

Le contexte local

Thorens-Glières jouit d'un territoire à l'attractivité multiple. Il bénéficie en outre d'une bonne desserte routière et s'inscrit naturellement comme la porte d'accès privilégiée au plateau des Glières.

Thorens-Glières reçoit régulièrement des pèlerins qui viennent sur les traces de Saint-François; le château attire un public sensible à l'architecture médiévale; le plateau est largement fréquenté par les touristes et les sportifs. Mais la commune ne dispose pas de lieux d'accueil adaptés au niveau du chef-lieu.

Les pèlerins qui viennent sur les traces de Saint-François de Sales (qui voyagent par groupe d'une trentaine de personnes au maximum) se rendent à Annecy pour trouver un hébergement et un lieu de rassemblement. La paroisse et la commune recensent ainsi annuellement une cinquantaine de groupes organisés de pèlerins, auxquels s'ajoutent de nombreux groupes familiaux ou des individuels.



Pourquoi réhabiliter le presbytère ?

La nécessité de ce nouvel équipement se conjugue avec le besoin d'engager rapidement des travaux conséquents de restauration du presbytère (et notamment de sa couverture) qui n'est actuellement occupé que de manière partielle.

Au delà de la valeur patrimoniale et symbolique évidente, le presbytère intéresse au regard de sa fonction originelle qui est, au moins, pour partie dédiée à l'accueil des fidèles. L'intégration d'un espace d'accueil dans cet édifice s'envisage dans le cadre d'une approche respectueuse de la vocation d'un élément significatif du patrimoine communal et paroissial.



Les enjeux du projet

■ un projet respectueux de la valeur patrimoniale de l'édifice

L'enjeu du projet est de réhabiliter le presbytère de sorte à d'en assurer la vitalité et donc la préservation. (caractère massif de l'édifice, régularité des façades, unité de la toiture)

■ Une nouvelle vie pour l'édifice

Assurer le maintien des fonctions presbytérales et paroissiales tout en ouvrant le bâtiment à des rencontres communales ou associatives

■ La nécessité d'une mise en conformité

L'ampleur de la réhabilitation et l'implantation de nouvelles fonctions imposent une mise en conformité de l'édifice notamment pour des questions d'accessibilité et de sécurité.

La réunion publique du lundi 12 décembre est l'occasion de présenter le projet de réhabilitation retenu.

ETUDE D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE DE THORENS-GLIERES

Le contexte de l'étude

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune a lancé en 2011 une étude pour l'aménagement de son centre.

Thorens-Glières possède un coeur de village dynamique et agréable, marqué par la présence de bâtiments patrimoniaux, de nombreux commerces et services, de larges espaces publics et de nombreux stationnements.

Des problèmes de fonctionnement, de circulation, d'accessibilité existent. Des solutions doivent être apportées.

Le devenir du centre de Thorens-Glières se pose : lieu de passage, lieu d'arrêt, lieu de vie ?

Cette étude doit permettre de répondre à 3 objectifs :

- Définir des schémas de circulation,
- Proposer des pistes d'aménagement de carrefours / plateaux,
- Établir un pré-chiffrage des aménagements retenus par la commune.



Une première réunion publique s'est tenue le 11 janvier 2011. Cette réunion de concertation a permis aux élus et aux bureaux d'étude de recueillir toutes les remarques des habitants et usagers du centre du village, afin de tracer «un portrait objectif» du centre de Thorens-Glières.

De cet échange constructif, plusieurs thématiques se sont dégagées :

- les circulations,
- le stationnement,
- l'urbanisme,
- l'activité commerciale,
- la signalisation,
- le cadre de vie,
- la propreté.

Un diagnostic a été établi pointant les forces et les faiblesses sur ces différentes thématiques.

3 scénarios seront présentés lors de la réunion publique, avec une analyse comparative des avantages et des inconvénients mis en place pour répondre aux problématiques d'aménagement du centre.

